

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier

6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Solicitation No N° de l'invitation			Date		
87055-160176/A		2016-1	1-2	5	
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS	Ref.	No N° de réf. de SEAG	
87055-160176		PW-\$5	SPV-	-941-71966	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS No./	N° V	ME	
pv941.87055-160176					
Solicitation Closes at - à $02:00 \text{ PM}$ on - le $2017-01-09$	- L'invitation pr	end 1	fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison	exigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adress Martins, Christina	er toutes questions à:			uyer Id - Id de l'acheteur 941	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX	(No	N° de FAX	
(613)355-1973 ()		(819	(819)956-3814		
	•				

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 -OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée de l'offre à commandes
- 6.5 Responsables
- 6.6 Utilisateurs désignés
- 6.7 Procédures pour les commandes subséguentes
- 6.8 Instrument de commande
- 6.9 Limite des commandes subséquentes
- 6.10 Limitation financière
- 6.11 Ordre de priorité des documents
- 6.12 Attestations et Renseignements Supplémentaires
- 6.13 Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Paiement
- 6.5 Instructions pour la facturation
- 6.6 Clauses du Guide des CCUA

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 87055-160176

LISTE DES ANNEXES:

ANNEXE "A" - BESOIN

ANNEXE "B" - TABLEAUX D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

ANNEXE "C" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

ANNEXE"D" - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

ANNEXE "E" – LISTE COMPLÈTE DES DIRECTEURS

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, les tableaux d'établissement des prix, l'instrument de paiement électronique, le rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes et la liste complète des directeurs.

1.2 Sommaire

1.2.1 La Commission canadienne de sûreté nucléaire souhaite établir une offre à commandes individuelle et régionale pour la fourniture de gaz comprimés et la location de bouteilles à gaz comprimé, au besoin.

L'offre à commandes individuelle et régionale sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution, et sera assortie d'au plus deux (2) options permettant de la prolonger d'un (1) an, selon les mêmes modalités et les mêmes prix que ceux indiqués dans l'offre initiale.

1.2.2 « Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord sur le commerce intérieur. »

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services qouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

<u>2006</u>(2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante. (or 2005???)

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours Insert: 120 days

Insérer: cent vingt (120) jours

2.1.1 Clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

M1004T Condition du matériel - offre 2016-01-28 M0019T Prix et(ou) taux fermes 2007-05-25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère «exclusif» doivent porter clairement la mention « exclusif « vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif « feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I: offre technique (trois (3) copies papier) Section II: offre financière (un (1) copie papier) Section III: attestations (un (1) copie papier).

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats cologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière conformément à l'Annexe B, Tableaux d'établissement des prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

L'offrant doit proposer des prix unitaires fermes, rendu droits acquittés à destination, frais de port à destination, et droits de douane applicables compris, s'il y a lieu.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Quantité estimée

La quantité estimative de biens indiquée à l'Annexe B – Tableaux d'établissement des prix, n'est qu'une approximation des besoins exprimés de bonne foi. La présentation d'une offre à commandes par l'offrant ne constituera pas une entente conclue avec le Canada ou tout utilisateur désigné pour commander une partie ou la totalité desdits biens ou services.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

2013-11-06

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTIONPROCEDURES

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les offres doivent être dûment remplies et comprendre tous les renseignements demandés dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète. Si l'offre de l'offrant ne traite pas des besoins, elle sera considérée comme incomplète ou irrecevable, et elle sera rejetée d'emblée. Il incombe à l'offrant de fournir tous les renseignements nécessaires pour que son offre puisse être évaluée de façon complète et exacte.

87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur

4.1.2 Facteurs d'évaluation

- BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE): Les prix doivent être fermes, rendus droits acquittés (DDP)
- 2. CAPACITÉ DE RESPECTER LES EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :
- a) Pour les articles décrits dans les spécifications :
 Dans sa proposition, l'offrant DOIT faire un renvoi aux critères techniques obligatoires.
- b) Fourniture de la documentation technique à l'appui La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions. Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour attester la conformité aux spécifications techniques obligatoires.
- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (OBLIGATOIRE)
- 4. À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir aux présentes (OBLIGATOIRE, s'il y a lieu)

4.1.3 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- a) Tous les prix doivent être exprimés en dollars canadiens, les droits de douane et taxes d'accise au Canada compris, le cas échéant, et sans tenir compte de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH). À des fins d'évaluation, les prix en devises étrangères seront convertis en dollars canadiens, à un taux de change approprié, à savoir le taux déterminé par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions;
- b) les prix seront évalués rendu droits acquittés (DDP) (Annexe B) Incoterms 2000.
- c) fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total de la soumission sera déterminé en multipliant le prix ferme et les quantités estimatives optionnelles pour les années de base et d'option.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires seulement

L'offre doit respecter les exigences indiquées dans la demande d'offres à commandes ainsi que tous les critères obligatoires relatifs à l'évaluation technique pour être jugée recevable. L'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (<u>http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</u></u>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité</u> <u>limitée du PCF</u> «) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page? & ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF « au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier 87055-160176

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

6.3.1 Conditions générales

2005(2016-04-04) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : À REMPLIR UNIQUEMENT LORS DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES:
- Deuxième trimestre : À REMPLIR UNIQUEMENT LORS DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES:
- Troisième trimestre : À REMPLIR UNIQUEMENT LORS DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES:
- Quatrième trimestre : À REMPLIR UNIQUEMENT LORS DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans sept (7) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution de l'offre à commandes jusqu'au _____. (À REMPLIR UNIQUEMENT LORS DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES)

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, the Offeror offers to extend its offer for an additional two (2), one (1) year periods aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trois (3) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Christina Martins
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11 rue Laurier, 6A2, Phase III
Place du Portage, Gatineau, Québec, K1A 0S5

Téléphone: (613) 355-1973

Courriel: Christina.martins@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

Titre:

6.5.3

6.6

6.7

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____

Organisation :

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Chargé de projet (à remplir au moment de l'attribution DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES)

7 (01 000	·				
Téléco	one : pieur : el :				
	rgé de projet pour l'offre à commandes es a commandes.	st identifié dans la commande subséquente à			
dans le		rganisme pour lequel les travaux sont exécutés 'offre à commandes. Il est responsable de toutes vaux prévus dans le contrat subséquent.			
Représ	sentant de l'offrant <u>(à remplir par le so</u>	umissionnaire)			
Voici le	es coordonnées de la personne responsal	ole de ce qui suit			
Nom :_ No de t	Demandes générales Nom: Nom: No de téléphone: No de télécopieur: Courriel: Courriel:				
Utilisa	teurs désignés				
	lisateurs désignés qui sont autorisés à pla entants autorisés de la Commission cana	acer des commandes subséquentes sont des dienne de sûreté nucléaire.			
Procéd	dures de placement de commandes su	bséquentes			
6.7.1					
6.7.2	L'offrant reconnaît qu'il ne pourra pas facturer, dans le cadre de la présente offre à commandes, les frais engagés avant d'avoir reçu une commande subséquente ou un document équivalent signé.				
6.7.3	Si l'utilisateur désigné, par erreur ou om incombera à l'offrant de l'en aviser avan	ission, n'utilise pas le prix exact d'un article, il t la livraison.			
6.7.4	Toute modification apportée à la commande originale doit être appuyée par l'émission				

au moment de la commande subséquente.

d'un formulaire subséquent, conforme aux conditions de l'offre à commandes en vigueur

Solicitation No. - N° de l'invitation 87055-160176/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 87055-160176

Amd. No. - \mbox{N}° de la modif.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Dans le cas de besoins urgents seulement, seuls les utilisateurs désignés pourront présenter une demande de biens et de services par téléphone, télécopieur ou courriel, laquelle demande doit être suivie de l'attribution d'une commande subséquente ou d'un document équivalent au plus tard le jour ouvrable suivant afin de confirmer la demande de biens. Les paiements de commandes subséquentes effectués au moyen de cartes d'achat, plutôt que par une des autres méthodes de paiement doivent respecter les modalités indiquées aux sections 6.7.1 à 6.7.5 de l'offre à commandes.

6.8 Instrument de commandes

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséguentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000 \$ (taxes applicables incluses).

Les besoins qui dépassent ces montants doivent être soumis à SPAC par l'intermédiaire d'une demande assortie des fonds nécessaires (formulaire 9200) aux fins de traitement dans le cadre de l'offre à commandes.

6.10 Limitation financière

Le coût total des commandes subséquentes à l'offre à commandes pour le Canada ne doit pas dépasser la somme de ______\$ (taxes applicables en sus) [À REMPLIR UNIQUEMENT LORS DE L'ATTRIBUTION DE L'OFFRE À COMMANDES] à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ni fournir de services ou d'articles en réponse à des commandes subséquentes qui porteraient le coût total pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la suffisance de cette somme lorsque 75 % du montant est engagé ou trois mois avant la date d'expiration de l'offre à commandes, selon la première de ces éventualités. Toutefois, si, à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite somme sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales offres à commandes biens ou services:
- d) Annexe A, Besoin;
- g) Annexe B, Tableaux d'établissement des prix;
- h) Annexe D, Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes;
- i) Annexe E, Liste des produits;
- j) l'offre de l'offrant en date du ______ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 General Conditions

<u>2010A</u>(2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de l'attribution du contrat au ____ inclusivement (À REMPLIR À L'ATTRIBUTION).

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.3.3 Instructions d'expédition – Livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé et livrés : pour les expéditions en provenance d'un fournisseur commercial.
- L'entrepreneur devra assumer l'ensemble des frais de livraison et d'administration, les coûts et les risques liés au transport et au dédouanement, y compris le paiement des droits de douanes et des taxes.

Solicitation No. - N° de l'invitation 87055-160176/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 87055-160176

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer les prix unitaires fermes qui sont précisés à l'Annexe B – Tableaux d'établissement des prix. Les droits de douane sont inclus et le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

6.4.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser ______\$ (À INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION), droits de douane compris et taxes applicables en sus.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de toute modification technique, modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces modifications techniques, modifications ou interprétations n'aient été approuvées, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrées aux travaux. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux ou fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada avant d'avoir obtenu l'approbation écrite de l'autorité contractante. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit de la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée;
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat;
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première éventualité.
- 3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de ces renseignements par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.4.3 Clauses du Guide des CCUA

H1000C Paiement unique`

2008-05-12

6.4.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

File No. - N° du dossier 87055-160176

6.5 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures « des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Commission canadienne de sûreté nucléaire – Direction des finances et de l'administration
Section des opérations comptables
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables « du contrat.
- (c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.
- (d) Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro de contrat sur toutes les factures d'expédition et les bordereaux d'expédition. L'omission de le faire causera un retard de paiement et aura un impact sur la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

6.6 Clauses du Guide des CCUA

B1505C	Transport des matières dangereuses	2016-01-28
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurance	2016-01-28

Solicitation No. - N° de l'invitation 87055-160176/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 87055-160176

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "A" **BESOIN**

Le laboratoire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (labo de la CCSN) souhaite retenir les services d'un fournisseur de gaz de laboratoire qui doit respecter toutes les exigences techniques obligatoires indiquées ci-dessous ainsi que tous les critères d'évaluation obligatoire mentionnés à la partie 2.1 - Critères d'évaluation technique obligatoires. Le besoin doit inclure tous les éléments suivants

La livraison doit être effectuée à l'adresse suivante : LABO - CCSN Commission canadienne de sûreté nucléaire 3484, chemin Limebank Ottawa (Ontario) K1V 1E1 Canada

1.0 Pureté des gaz

DESCRIPTION	PURETE REQUISE
Azote liquide (LN)	>99,98 % (1)
Argon liquide (Ar)	>99,99 % (2)
Mélange Ar/O ₂	>99,999 %
Oxygène (O ₂)	>99,999 %
Hélium (He)	>99,999 %
Hydrogène (H ₂)	>99,999 %
Air comprimé	de classe 6 (norme ISO 8573)
Gaz P-10 (10% CH4 + 90% Ar)	de qualité « recherche »

Remarque:

Niveau de contamination requis de l'azote liquide :

Oxygène O₂ < 3 ppm < 200 ppm Argon C_xHy < 0,1 ppm Eau H₂O < 5 ppm

2. Niveau de contamination requis de l'Argon :

> Oxygène O₂ < 2 ppm Azote N₂ < 10 ppm Monoxyde de carbone CO < 0.5 ppmDioxyde de carbone CO₂ < 0,5 ppm Méthane CH₄ < 0,5 ppm Eau H₂O < 5 ppm

2.0 **DÉLAIS DE LIVRAISON**

- L'azote liquide (LN) doit être livré dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception d'une a. demande.
- b. Tous les gaz énumérés à la section 1.0 Pureté des gaz, à l'exception de l'azote liquide (LN), doivent être livrés dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception d'une demande.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.0 EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

- a. Chaque bouteille de gaz doit pouvoir passer dans une porte de 38 pouces de large.
- b. L'azote liquide et l'argon liquide doivent être fournis dans des bouteilles de ~240 L sur roues pour en faciliter la manutention.

Le besoin comprend également l'option d'acheter les gaz énumérés à la section 1.0 Pureté des gaz, au fur et à mesure des besoins :

Le besoin doit être opérationnel en tout temps, conformément aux exigences techniques obligatoires et aux critères d'évaluation obligatoires indiqués à la partie 2.1 – Critères d'évaluation technique obligatoires.

POINT	CRITÈRE	RENVOI À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
1.	Chaque bouteille doit pouvoir passer dans une porte de 38 pouces de large	
2.	L'azote liquide et l'argon liquide doivent être fournis dans des bouteilles de ~240 L sur roues pour en faciliter la manutention.	

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE «B» TABLEAUX D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

L'offrant se verra payer les prix unitaires fermes, rendu droits acquittés (conformément à la commande subséquente individuelle), frais de transport à destination et droits de douane applicables et taxe d'accise inclus. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, comme il est mentionné ci-dessous pour les articles et la période indiqués.

REMARQUE: Les offrants doivent proposer des prix pour tous les articles indiqués dans chacun des tableaux ci-dessous. Pour être considérés conformes, les offrants doivent proposer des prix fermes pour la période de l'offre à commandes et les deux périodes d'option (année d'option 1 et année d'option 2).

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous conformément à l'article **6.6.1 - Base de paiement**.

Tableau 1 : Besoins initiaux (de base) pour une (1) année

Article	Description	Pureté requise	Quantité annuelle estimative	Unité de distribution/ par m³	Prix Unitaire Ferme Tour Compris	Prix calculé (nombre d'unités × prix unitaire ferme tout compris)
1.	Azote liquide (LN)	>99.98% (1)	240 l/bouteille × 78 bouteilles	/par m ³	\$	\$
2.	Argon liquide (Ar)	>99.99% (2)	240 l/bouteille × 6 bouteilles	/par m ³	\$	\$
3.	Mélange argon-oxygène	>99.999%	1 bouteille (6,9 m³)	/par m ³	\$	\$
4.	Oxygène (O ₂)	>99.999%	3 bouteilles (20,7 m³)	/par m ³	\$	\$
5.	Hélium (He)	>99.999%	1 bouteille (6,9 m³)	/par m ³	\$	\$
6.	Hydrogène (H ₂)	>99.999%	2 bouteilles (13,8 m³)	/par m ³	\$	\$
7.	Air comprimé	Classe 6 (ISO 8573)	3 bouteilles (20,7 m³)	/par m ³	\$	\$
8.	Gaz P-10 (10 % CH4 + 90 % Ar)	Catégorie « recherche »	12 bouteilles (77,5 m³)	/par m ³	\$	\$
9.	Prix évalué = Somn	nes des articles	1 à 8			\$

87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VI

Tableau 2 - Année d'option 1

Article	Description	Pureté requise	Quantité annuelle estimative	Unité de distribution/ par m³	Prix Unitaire Ferme Tour Compris	Prix calculé (nombre d'unités × prix unitaire ferme tout compris)
1.	Azote liquide (LN)	>99.98% (1)	240 l/bouteille × 78 bouteilles	/par m ³	\$	\$
2.	Argon liquide (Ar)	>99.99% (2)	240 l/bouteille × 6 bouteilles	/par m ³	\$	\$
3.	Mélange argon-oxygène	>99.999%	1 bouteille (6,9 m³)	/par m ³	\$	\$
4.	Oxygène (O ₂)	>99.999%	3 bouteilles (20,7 m³)	/par m ³	\$	\$
5.	Hélium (He)	>99.999%	1 bouteille (6,9 m³)	/par m ³	\$	\$
6.	Hydrogène (H ₂)	>99.999%	2 bouteilles (13,8 m³)	/par m ³	\$	\$
7.	Air comprimé	Classe 6 (ISO 8573)	3 bouteilles (20,7 m³)	/par m ³	\$	\$
8.	Gaz P-10 (10 % CH4 + 90 % Ar)	Catégorie « recherche »	12 bouteilles (77,5 m³)	/par m ³	\$	\$
9.	Prix évalué = So	mmes des article	es 1 à 8		•	\$

Tableau 3 – Année d'option 2

Article	Description	Pureté requise	Quantité annuelle estimative	Unité de distribution/par m ³	Prix Unitaire Ferme Tour Compris	Prix calculé (nombre d'unités × prix unitaire ferme tout compris)
1.	Azote liquide (LN)	>99.98% (1)	240 l/bouteille × 78 bouteilles	/par m ³	\$	\$
2.	Argon liquide (Ar)	>99.99% (2)	240 l/bouteille × 6 bouteilles	/par m ³	\$	\$
3.	Mélange argon- oxygène	>99.999%	1 bouteille (6,9 m³)	/par m ³	\$	\$
4.	Oxygène (O ₂)	>99.999%	3 bouteilles (20,7 m³)	/par m ³	\$	\$
5.	Hélium (He)	>99.999%	1 bouteille (6,9 m³)	/par m ³	\$	\$
6.	Hydrogène (H ₂)	>99.999%	2 bouteilles (13,8 m³)	/par m ³	\$	\$
7.	Air comprimé	Classe 6 (ISO 8573)	3 bouteilles (20,7 m³)	/par m ³	\$	\$
8.	Gaz P-10 (10 % CH4 + 90 % Ar)	Catégorie « recherche »	12 bouteilles (77,5 m³)	/par m³	\$	\$
9.	Prix évalué = Sor		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1	1	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation 87055-160176/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 87055-160176

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tableau 3: Prix total de la soumission

Article	Description	Prix évalué
1	Tableau 1: Besoins initiaux	Selon le prix évalué du tableau 1
2	Tableau 2 : Année d'option 1	Selon le prix évalué du tableau 2
3	Tableau 3 : Année d'option 2	Selon le prix évalué du tableau 3
4	Prix total de la soumission	Somme des articles 1 à 8 des tableaux 1 à 3

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv941\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEXE "C" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv941\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEX "D" RAPPORT SUR L'OFFRE À COMMANDES

Instructions pour la présentation des données relatives à l'utilisation de l'offre à commandes. L'entrepreneur doit envoyer par courriel les renseignements suivants dans une feuille de calcul électronique selon le format de présentation indiqué ci-dessous, à l'adresse suivante :

christina.martins@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le rapport doit comprendre, à tout le moins :

- le numéro de l'offre à commandes pour laquelle les données sont soumises;
- la période au cours de laquelle les données ont été compilées (dates de début et de fin);
- la date de début et la date de fin de l'offre à commandes;
- la description des articles et la quantité commandée;
- l'unité de distribution;
- la valeur des commandes individuelles;
- les dépenses totales par période de référence et à ce jour, par ministère.

Offre à commandes (Insérer le numéro de l'offre à commandes)	Date de début de l'offre à commandes (JJ/MM/AAAA)	Date de fin de l'offre à commandes (JJ/MM/AAAA)	
Valeur totale à ce jour (\$)	Valeur totale pour la période de référence (\$)	Début de la période de référence (JJ/MM/AAAA)	Fin de la période de référence (JJ/MM/AAAA)

Description de l'article	Quantité	Unité de mesure (la pièce, le litre, etc.)	Valeur de la commande (TPS/TVH et frais de livraison en sus)

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 87055-160176/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 87055-160176 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur pv941 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "E" LISTE DES PRODUITS

Nom du produit	Modèle/no de la pièce	Nom du manufacturier

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 87055-160176/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 87055-160176 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 87055-160176

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv941\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEXE "F" LISTE COMPLETE DES ADMNINSTRATEURS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position